

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-1170/SG/CD commission Permanente de la Chambre des Députés régularisant le déplacement du Président de la Chambre des Députés Paris-Djibouti-Paris, à l'occasion de la visite du Secrétaire d'Etat aux Départements et Territoires d'outre-mer. (Rendue exécutoire par arrêté n° 75-1170/SG/CD du 16 juin 1975)

n° 75-1170/SG/CD

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
7 juin 1975

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1975

Date du numéro
10 juillet 1975

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 127/8e L du 7 juin 1975 de la Commission Permanente de la Chambre des Députés du Territoire français des Afars et des Issas, régularisant le déplacement du Président de la Chambre des Députés, Paris-Djibouti-Paris, à l'occasion de la visite du Secrétaire d'Etat aux départements et territoires d'outre-mer.